

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2024**

Date de la convocation : 17 juin 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un juin à 19 heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie de FRESSIES sous la Présidence de Madame Marie-Danièle CHEVALIER, Maire
Effectif légal : 15	Etaient présents : CHEVALIER Marie-Danièle, HORNAIN Edith, BOUCHÉ Marc, BOUGENIERE Karine, MASSELOT Raynald, BOURGEOIS Pascal, DELAIN Cédric, DUHAMEL Séverine, LESCAN Boris.
Effectif en exercice : 12	Etait absent : CHASTAIN Sandy
Effectif votant : 11 Dont 2 procurations	Ont donné pouvoir : JACQUEMIN Martine à HORNAIN Edith LECLERCQ Alexia à CHEVALIER Marie-Danièle
	Quorum : oui
	Secrétaire de séance : HORNAIN Edith

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 7 JUIN 2024

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Mise en vente par adjudication amiable du terrain à bâtir appartenant à la commune, situé à FRESSIES, cadastré section B numéro 90, lieu-dit rue d'Héronville, d'une contenance de 679 m².

EXPOSÉ :

La commune de FRESSIES est propriétaire d'un terrain à bâtir situé à FRESSIES, cadastré section B numéro 90, lieu-dit « Rue d'Héronville », d'une contenance de 679m².

Un plan est ci-annexé.

Il vous est demandé de bien vouloir :

- **Décider de la vente dudit terrain par adjudication amiable, et dont les modalités seront les suivantes :**

Mise à prix : 25 000 €

Propriété jouissance : l'acquéreur n'aura la jouissance du bien qu'à compter du jour du paiement de la totalité du prix

Modes des enchères : chaque enchère devra être d'un multiple de 1000 €.

Frais et consignation : l'adjudicataire paiera en sus de son prix et indépendamment des frais, droits et émoluments par lui dus en qualité d'acquéreur, le jour de l'adjudication, entre les mains du

notaire, les frais du cahier des charges et ceux de publicité et autres déboursés, dont le montant sera annoncé avant l'ouverture des enchères

La consignation est de 10% du montant de la mise à prix, soit 2 500 €, adressé en la comptabilité du notaire.

Date d'adjudication : l'adjudication aura lieu le 11 octobre 2024 à 15 heures en la mairie de FRESSIES, rue du Bac par le notaire.

Visites : Elles pourront s'effectuer par tout intéressé sur prise de rendez-vous avec la mairie. Il est ici précisé qu'à défaut d'une enchère au moins égale à la mise à prix, l'adjudication ne sera pas prononcée, et les frais engagés jusqu'alors seront à la charge de la commune de FRESSIES. Les conditions ci-avant énoncées sont davantage détaillées dans le projet du cahier des charges, établi par Maître Cyril HERVOIS, notaire à CAMBRAI, ci-annexé.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à

- signer tous actes et documents se rapportant à cette opération et notamment, par le biais de Maître Cyril HERVOIS, notaire à CAMBRAI :
- recevoir le cahier des charges
- réaliser la publicité de la vente aux enchères dans la presse locale (La Voix du Nord et l'Observateur , et chez différents confrères, ainsi qu'en mairie de FRESSIES
- réaliser la vente aux enchères et dresser le procès-verbal d'adjudication
- par suite, purger tout droit de préemption, constater l'absence de surenchère et quittancer le prix dans les deux mois de l'adjudication.
- et plus généralement réaliser toutes les démarches nécessaires à la vente par adjudication dudit bien.

Résultat du vote : Unanimité

Réfection d'enduit suite aux désordres constatés sur les murs de la salle des fêtes

Madame le Maire informe l'assemblée avoir déclaré un sinistre auprès de l'assureur de la commune GROUPAMA suite aux fissures constatées sur les murs de la salle des fêtes. L'enduit a été posé par l'entreprise AC BATIMENT dans le cadre des travaux du parking de la salle des fêtes et de réfection des murs.

GROUPAMA a mandaté un expert M. Martial HOUCKE du Cabinet EUREXO qui s'est rendu sur place, le 17 juin 2024 afin de déterminer les causes et circonstances du sinistre et de chiffrer le préjudice.

L'expert demande à l'entreprise de reprendre les enduits.

Sont proposées 3 reprises d'une largeur de 2,00 m chacune au droit de chaque fissure apparente avec joint de dilatation de part et d'autre.

Proposition de 3 coloris différents : gris clair, crème et gris foncé.

Après en avoir débattu, les membres du conseil municipal acceptent la reprise proposée

Résultat du vote : Unanimité

Choix de la couleur :

Résultat du vote :

Crème : 6 voix

Gris clair : 3 voix

Gris foncé : 2 voix

Est donc retenue la couleur crème à la majorité des suffrages exprimés.

Madame le Maire est autorisée à signer tous documents afférents à ce dossier.

Remboursements de la société ENI GAS & POWER France

Madame le Maire est autorisée à encaisser les chèques de la société ENI GAS & POWER France correspondant au solde du compte à jour de la commune d'un montant de 57.78 €, 8.18 € et 0.49 €.

Résultat du vote : Unanimité

Madame le Maire est autorisée à signer tous documents afférents à ce dossier.

Proposition d'achat de deux sèche-mains pour la salle des fêtes

Madame le Maire donne la parole à Madame Édith HORNAIN, adjointe en charge des travaux qui propose la fourniture et pose de deux sèche-mains à la salle des fêtes.

Madame HORNAIN soumet les devis suivants :

Ets CARBONEL :

Sèche-mains ZEPHYR BLANC : 1 018.80 € HT

Sèche-mains STELL'AIR BLANC : 2 078.42 € HT

Sarl AVICA :

Sèche-mains ZEPHYR BLANC : 1 200.06 € HT

Sèche-mains STELL'AIR BLANC : 2 158.08 € HT

Les membres du conseil municipal valident la proposition de fourniture et pose de deux sèche-mains à la salle des fêtes

Résultat du vote : Unanimité

Est retenue l'offre des Ets CARBONEL

Choix du modèle :

Résultat du vote : modèle ZEPHYR BLANC : 5 voix pour

modèle STELL'AIR BLANC : 4 voix pour

2 abstentions (DUHAMEL Séverine, LESCOAN Boris)

Est donc retenue l'offre suivante : fourniture et pose de deux sèche-mains pour un coût de 1 018.80 € HT à la majorité des suffrages exprimés.

Madame le Maire est autorisée à signer tous documents afférents à ce dossier.

Demande de mise à disposition de la salle des fêtes par Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande de Monsieur l'Inspecteur qui sollicite le prêt de la salle des fêtes le vendredi 28 juin pour une matinée consacrée à la réunion des directeurs de Cambrai-Centre, suivie d'un apéritif barbecue.

Les membres du Conseil Municipal répondent favorablement à cette demande.

Résultat du vote : Unanimité

Madame le Maire est autorisée à signer tous documents afférents à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h15

La secrétaire,

Edith HORNAIN

Le Maire,

Marie-Danièle CHEVALIER

Publié sur le site internet de la commune le 24/09/2024